



Politiques de l'école de danse

Âge

L'âge minimum requis est calculé au 1^{er} septembre. (2 ans mais à voir au cas par cas)

Politiques de paiement

Trois options :

Option A : 1 versement (comptant, chèque en date de l'inscription, débit, carte de crédit).

Option B : 2 versements équivalents à la moitié des frais annuels (1^{er} versement en date de l'inscription (comptant, chèque, débit, carte de crédit), 2^e versement en janvier (chèque postdaté).

Option C : 7 versements équivalents au septième des frais annuels (1^{er} versement en date de l'inscription (incluant les frais d'inscription de production et de costume), les autres versements en date du premier de chaque mois, d'octobre à mars en 6 chèques postdatés).

Rabais :

En inscrivant deux membres ou plus d'une même famille, ou si un danseur s'inscrit à plus d'un cours, vous recevrez 10% de rabais sur le coût total des cours.

Remboursement

On peut demander un remboursement jusqu'à deux semaines après le début de la session. Après quoi, les frais annuels sont non-remboursables.

Chaque danseur a droit à une classe d'essai gratuite lors de la première semaine de chaque session.

Frais annuels

-Cotisation : Coût des cours

-Frais d'inscription (carte de membre) : 25\$ (ou 40\$ par famille). Pour les cours d'adultes offerts en sessions, le 25\$ devra être déboursé, même si l'individu est inscrit pour une session. Si un élève s'inscrit pour les deux sessions d'un cours, les frais d'inscriptions demeureront à 25\$. Ces frais couvrent les besoins administratifs liés au dossier de chaque danseur.

-Frais de production : 40\$ par danseur. Pour les cours d'adultes offert en 2 sessions, les mêmes frais s'appliquent et sont payables dès la première session. Ces frais contribuent à la confection des décors ainsi qu'à la location des théâtres et les frais des techniciens pour les spectacles de l'école.

-Frais de costume : 60\$ par costume et par danse. Pour les danseurs prenant plus d'un cours, ce montant sera multiplié en fonction du nombre de danses. Les costumes ainsi confectionnés resteront la propriété du danseur. Le coût sera de 40\$ pour les classes de danse traditionnel (Étincelles, Alouettes, Zéphyr Jr ainsi que Girandole dance et gigue).

Levées de fonds

L'Association participe à une levée de fonds obligatoire pour tous les élèves et contribue au bon déroulement de l'association et de l'école de danse.

Pour la saison artistique 2011-2012, l'Association la Girandole fera la vente de carte Safeway comme levée de fonds obligatoire. Chaque famille aura la responsabilité de vendre 3 000\$ de carte avant la fin de l'année.

L'École de danse reçoit entre 150\$ et 240\$ pour chaque 3 000\$ de cartes vendues. Elle exigera alors lors de l'inscription un chèque postdaté de 250\$ par famille qui sera encaissé le 30 avril 2012 si la famille ne vend pas 3 000\$ de cartes avant cette date.

Nous aurons aussi des levées de fonds optionnelles tel que la participation à un casino qui aura lieu les 9 et 10 mars 2012

Important concernant la mise en place des cours

Avis : Des ajustements peuvent être effectués jusqu'au mois de novembre 2011 à l'égard de l'horaire et des disciplines de cours. Un nombre minimal de 9 inscriptions seront requises pour débiter les leçons.

Programme de boursiers

Ce programme est offert aux jeunes de 6 à 20 ans qui souhaitent développer leur plein potentiel en danse et aspirent à faire partie de Zéphyr. Pour faire partie du programme, les jeunes doivent s'inscrire à un minimum de 3 cours par semaine dont : le cours de danse et gigue canadienne-française, le cours de ballet classique et un troisième cours au choix. Un rabais de 25% sur le coût total est alors accordé aux boursiers.

Politique langagière

Tous les cours de danses sont offerts en français. Les danseurs inscrits doivent donc avoir une bonne compréhension du français afin de suivre le mandat de l'Association. L'Association la Girandole se réserve le droit de retirer tout danseur qui ne répondrait pas adéquatement à ce critère.

Présence / Absences

L'Association la Girandole s'attend à ce que tous les élèves arrivent à l'heure pour les classes. Un élève qui n'arrive pas à l'heure pourrait se voir refuser la participation à sa classe. Il est préférable que l'élève arrive au moins 10 minutes avant le début de sa classe afin d'être prêt et bien échauffé. Un petit studio est à la disposition des danseurs à cet effet.

En cas d'absence ou de retard, s.v.p. veuillez appeler le bureau de l'Association le plus tôt possible au 468-0057 et laissez le message pour l'enseignant(e) concerné(e). Après deux absences durant une même session, l'enseignant(e) se réserve le droit de retirer l'élève du spectacle de fin de session si nécessaire.

#12, 8627 rue Marie-Anne-Gaboury, Edmonton (AB) T6C 3N1

Tél. : (780) 468-0057 * Téléc. : (780) 465-0579 * info@lagirandole.com * www.lagirandole.com

Tenue vestimentaire

L'Association la Girandole vise l'excellence pour les élèves de son école de danse. Les danseurs doivent donc se conformer à la tenue vestimentaire exigée par l'Association telle que décrite dans la feuille d'information sur la tenue vestimentaire. De plus, chaque danseur doit avoir ses cheveux attachés en tout temps (chignon pour les cours de ballet) et ne devrait porter aucun bijoux durant sa classe (montres, bagues, colliers, grosses boucle d'oreilles, etc.). Un danseur qui ne se conformerait pas à la tenue ou qui oublierait des articles se devra d'observer la classe.

Costumes

Les costumes de spectacles sont dorénavant à compter de la saison 2010-2011 la propriété du danseur. Chaque danseur est responsable de l'entretien de son costume (ou ses costumes) de spectacle. Si un morceau d'un de ses costumes est perdu ou endommagé, le danseur est responsable de payer le coût de remplacement.

Les costumes de l'Association la Girandole sont aussi disponibles pour fins de location. S.V.P. consultez les politiques du Centre de ressources pour plus d'information.

Spectacle annuel

À chaque année, l'école de danse présente un spectacle à la fin de la saison artistique. Si vous prévoyez que vous/votre enfant ne pourra pas participer aux spectacles, nous vous demandons d'aviser l'enseignant(e) concernée dès que possible. Cette année le spectacle annuel est prévu dimanche le 20 mai.

Observation des classes

Pour favoriser l'apprentissage des danseurs, les parents ne sont pas admis dans les studios pendant les heures de cours. Par contre, nous invitons parents et amis à observer les classes lors de la semaine d'observation dont la date vous sera confirmée en début de session.

Reconnaissance et récompense

À la fin de chaque année, l'Association la Girandole reconnaît les élèves de l'école de danse (2 ans jusqu'aux adolescents) qui se sont le plus démarqués au cours de la saison.

Prix d'excellence en danse: Les prix d'excellence sont remis aux danseurs de l'école de danse qui se sont démarqués par leur travail, l'effort, la ponctualité, l'intérêt ainsi que l'excellence au niveau de la danse. Pour chaque cours, un seul élève se méritera ce prix.

Prix d'assiduité : Tous les danseurs qui ont été présents à chacune de leurs classes au cours de la session recevront un certificat d'assiduité. Un prix sera tiré parmi tous ces danseurs à la fin de l'année pour reconnaître l'assiduité.

Prix d'accomplissement : Le prix d'accomplissement sera remis à un jeune du programme d'assistant qui s'est démarqué par ses compétences de leadership, ses habiletés ainsi que sa ponctualité.

Règlements du studio

Chaque danseur doit apporter une bouteille d'eau étiquetée à son nom, à chaque classe. L'Association la Girandole a de l'eau embouteillée qui est offert pour les danseurs mais ils doivent avoir leur propre bouteille.

Il est interdit de mâcher de la gomme pendant les classes, de manger sur le plancher de danse, de toucher aux miroirs, de toucher au système de son ainsi qu'aux casiers des enseignant(e)s. Puisque les danseurs n'ont pas le droit de manger pendant leur classe, il est fortement suggéré que chaque danseur ait mangé une collation nutritive avant le début de leur classe (fruits, légumes, noix...).

Propriété des chorégraphies

Les chorégraphies enseignées sont la propriété de l'enseignant(e) et de l'Association. Il est interdit d'utiliser les chorégraphies ailleurs sans la permission de l'Association la Girandole.

Utilisation de photos et vidéos

L'Association la Girandole se réserve le droit d'utiliser tout enregistrement visuel et photos pris au cours de la saison de danse pour des fins de promotion.

En cas de déplacements en commun (avec un membre du personnel ou un bénévole de la Girandole)

En signant les politiques de l'Association la Girandole, je comprends que je renonce à mes droits substantiels, à tous recours et à toutes indemnités en cas de problèmes lors de déplacements, sur la personne en charge de ce déplacement. J'accepte les risques liés à ce déplacement durant l'année artistique 2011-2012.